DEPARTEMENT
AIN

CANTON
OYONNAX

COMMUNE
OYONNAX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

2024 - 034

Objet : ESSAIS RALLYE - CHEMIN DE LA GUERRE – DIVERSES DATES -

Le Maire de la Ville d'Oyonnax,

VU les articles L.2213-1 à L.2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – 1ère partie généralités approuvée par l'arrêté du 7 juin 1977, modifiée par les arrêtés du 22 décembre 1978, 13 décembre 1979, 21 septembre 1981, 16 février 1988, 22 mai 1989, 21 juin 1991, 30 janvier 1992, 6 novembre 1992, 26 avril 1993, 4 janvier 1995, 16 novembre 1998, 8 avril 2002, 11 février 2008, 11 juin 2008, 7 novembre 2008, 10 avril 2009 et 25 juin 2009,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – 8ème partie signalisation temporaire – approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992, modifié par les arrêtés du 4 janvier 1995, 16 novembre 1998, 8 avril 2002, 31 juillet 2002, 11 février 2008 et 10 avril 2009,

VU la délibération en date du 10 février 2020 désignant l'Entreprise BERTHIAND AUTOMOBILES, comme attributaire du contrat de concession de services publics locaux portant fourrière municipale,

VU l'arrêté préfectoral du 4 août 2000 relatif à la lutte contre les bruits du voisinage, en particulier son article 4, mentionnant des dérogations particulières pour les manifestations commerciales, culturelles, sportives, fêtes ou réjouissances,

VU la demande formulée par Monsieur ROCHAIX Michel pour le compte de différents teams, mentionnés, ci-dessous,

A R R E T E :

ARTICLE 1 : La circulation sera autorisée, pour des essais, Chemin de la Guerre, à partir du lieu dit « Lacoux » et en direction du Lac Genin, aux différentes dates mentionnées ci-dessous :

SAMEDI 9 MARS	**8 H 30 / 18 H 30**	**Team Essais Rallye Sport**	**Présentation Renault Clio**
DIMANCHE 10 MARS	**8 H 30 / 18 H 30**	**Team Essais Rallye Sport**	**Journée partenaires avec équipages**
SAMEDI 16 MARS	**8 H 30 / 18 H 30**	**Team Essais Rallye Sport**	**Développement Renault Clio**
VENDREDI 29 MARS et SAMEDI 30 MARS	**8 H 30 / 18 H 30**	**Team Essais Rallye Sport et la Sté BZ Consulting**	**Développement Société Michelin Pneumatiques**

ARTICLE 2 : Les différents teams mentionnés ci-dessus, représentés sur le terrain par Monsieur Michel ROCHAIX, et M.Brice ZUFFEREY pour les journées du 29 et 30 mars 2024, ont la charge de l'ensemble de la signalisation à mettre en place et de sa maintenance dans les conditions prévues par les textes, et en particulier par l'instruction interministérielle précitée.

Ils sont responsables des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

ARTICLE 3 : Conformément à la délibération susmentionnée, l'entreprise BERTHIAND AUTOMOBILES procédera à la mise en fourrière des véhicules gênants conformément aux articles L.325-1 et suivants du Code la Route.

ARTICLE 4 : les services de Police Municipale se réservent le droit de modifier les prescriptions définies ci-dessus.

ARTICLE 5 : Le Directeur Général, le Commandant de Police, le Chef de la Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Oyonnax, le 7 février 2024.

Pour ampliation,
Le Maire,
Le Directeur général des Services
Aurélien QUILLOT

MAIRIE D'OYONNAX
Services techniques

Signé : Michel PERRAUD
Conseiller Départemental

Copies :

Michel ROCHAIX
Service des Sports
Commissariat de Police
Police Municipale
Service Voirie
Astreinte sécurité